

Cergy-Pontoise le 20 juin 2024

**Monsieur le Président de l'agglomération de Cergy-Pontoise  
Hôtel d'Agglomération  
95000 CERGY**

**Objet : Notre courrier du 15 avril sur le contenu de la future structure publique de gestion de l'eau**

**Monsieur le Président,**

Le 15 avril 2024, notre association vous a adressé un courrier (*reproduit ci-dessous*) posant un certain nombre de questions sur la forme et le contenu de la future structure publique de gestion de l'eau potable. En parallèle, nous avons adressé sur le même sujet un courrier au président du SIARP. Celui-ci nous a répondu très rapidement en nous proposant une réunion.

Lors de cette réunion, le SIARP nous a fait part de la présentation à la CACP, au printemps 2023, de son projet détaillé de gestion de l'eau potable. Nous ignorions cette présentation et c'est pourquoi, dans nos courriers, nous demandions si des discussions entre la CACP et le SIARP avaient eu lieu.

La réponse nous a été donnée par le président du SIARP : à la fin de la présentation, la CACP a indiqué qu'elle n'était pas intéressée, sans discuter du contenu et sans avancer un projet alternatif solide.

Ce fait rend encore plus incompréhensible l'absence de réponse à notre courrier du 15 avril. Aussi, nous réitérons nos questions ajoutant à celles-ci la demande d'une réponse argumentée sur les raisons du rejet du projet du SIARP.

Notre association est consciente des enjeux concernant la gestion de l'eau. Ceux-ci sont bien résumés par la FNCCR qui vient de publier 25 recommandations dont un point est de faire de l'utilisateur un allié dans la gestion sobre de l'eau.



Faire de l'utilisateur un allié dans la gestion sobre de l'eau

- **Proposition 23** : Déployer une communication renforcée auprès du grand public autour du coût du service public plutôt que du prix de l'eau (valorisation de l'existant, de la plus-value du service, communication sur l'évolution des trajectoires de sobriété, la performance du service public et l'efficacité environnementale).
- **Proposition 24** : Communiquer sur le montant moyen de la facture et non sur le prix unitaire.
- **Proposition 25** : Favoriser la connaissance des différents usages, à l'échelle locale, et renforcer le dialogue entre usagers, pour éviter ou résoudre les conflits d'usage et viser une meilleure équité dans le partage de la ressource.

[https://www.fnccr.asso.fr/wp-content/uploads/2024/06/2024\\_dossier-de-presse-eau\\_sobriete\\_vers-un-nouveau-modele-de-financement-des-services-deau-et-dassainissement.pdf](https://www.fnccr.asso.fr/wp-content/uploads/2024/06/2024_dossier-de-presse-eau_sobriete_vers-un-nouveau-modele-de-financement-des-services-deau-et-dassainissement.pdf)

C'est dans cet esprit que nous vous proposons d'échanger avec les associations d'utilisateurs sur la mise en place de cette structure publique de gestion de l'eau potable et que nous vous demandons de réunir le plus rapidement possible un groupe de travail spécifiquement consacré à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Pour l'association AGLEAU  
André MARTIN, président.



Cergy-Pontoise le 15 avril 2024

**Monsieur le Président de l'agglomération de Cergy-Pontoise  
Hôtel d'Agglomération  
95000 CERGY**

**Objet : Forme et contenu de la future structure publique de gestion de l'eau**

**Monsieur le Président,**

**Lors de la CCSPL du 28 novembre dernier, vous avez annoncé le passage en régie pour la gestion de l'eau en indiquant qu'il existait « encore des interrogations : allons-nous nous limiter à la couverture géographique de l'agglomération, va-t-on l'étendre à d'autres territoires ? Sommes-nous en capacité de tout reprendre en interne ou devons-nous développer les prestations ? ».**

*Vous indiquiez également « Nous avons étudié tous les systèmes. J'ai d'ailleurs pris contact avec les Président(e)s de plusieurs Communautés de communes. Il faut constituer sur l'ensemble de ce périmètre une seule et même entité gestionnaire de l'eau. La seule structure nous le permettant est une SPL. Elle nous donnerait la possibilité de gérer l'eau sur un grand territoire, comme c'est déjà le cas dans le sud de l'Île-de-France. ».*

Répondant à l'un des objectifs à l'origine de la création de notre association, nous saluons très positivement la décision de créer une structure publique.

Au vu des enjeux autour de l'eau : problématique de la quantité du fait des conséquences du changement climatique, qualité de la ressource (*pesticides, PFAS, nitrates, etc.*), questions sociales (*accès à l'eau, tarification*), renouvellement et entretien du patrimoine, nous souhaitons que ce soit l'occasion d'impliquer pleinement les usagers dans l'élaboration du contenu de cette future structure publique. Pour ce faire, il nous semble important de développer une campagne de sensibilisation sur ces enjeux auprès de l'ensemble des habitants et d'associer le plus grand nombre à la défense de ce « bien commun » essentiel et vital ».

Dans un premier temps, des réunions du groupe de travail eau, à l'image de celle portant sur l'avenant n°5, permettraient aux associations de la CCSPL de mieux appréhender ces questions.

Parmi les interrogations, la toute première a trait à la structure juridique. Vous laissez entendre que le périmètre envisagé n'est pas fixé (*CACP seule ou avec d'autres intercos*) et pourtant vous affirmez qu'il faut constituer une même entité gestionnaire de l'eau avec d'autres Communautés de Communes et que seule la structure SPL le permet. Quelles sont ces collectivités ?

A première vue ce ne peut être que les CC Vexin Centre, Sausseron Impressionnistes et Vexin Val de Seine. Si nous comprenons bien l'intérêt de mutualiser sur un périmètre plus important que celui de la CACP, ce n'est en rien comparable à l'exemple du Sud de l'Île de France que vous citez. Sauf erreur de notre part, il s'agit d'un « *nouveau syndicat mixte fermé compétent en matière de production et de transport de l'eau potable : Eau du Sud Francilien* ». ».

Ce syndicat assure la production et le transport pour les 1,4 millions d'habitants de 4 intercommunalités. Et, comme il est précisé dans le communiqué de presse publié lors de sa création, « *La distribution « finale » de*

*l'eau potable aux habitants et usagers reste quant à elle du ressort de chacune des intercommunalités dans leur territoire respectif. » Il ne s'agit donc pas d'une échelle et d'un contenu identiques.*

En lien avec cette interrogation, nous souhaiterions savoir si la CACP a engagé des discussions avec le SIARP, syndicat mixte qui gère l'assainissement pour la CACP et des communes des CC Vexin Centre et Sausseron Impressionnistes. Dans ses vœux de janvier 2024, le président du SIARP s'est en effet positionné pour « **créer un véritable Pôle de l'Eau et de l'Assainissement dans notre région.** » en indiquant que « **Notre Syndicat veut se projeter, avec l'ensemble de ses partenaires, vers une gestion coordonnée des eaux usées, des eaux pluviales et de l'eau potable sur tout son territoire.** »

Actuellement, les CC Vexin Centre, Sausseron Impressionnistes et Vexin Val de Seine n'ont pas la compétence « eau ». Mais cela deviendra une obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour l'eau et aussi pour l'assainissement. Nous supposons que c'est dans ce cadre et avec cette perspective que la CACP a engagé des discussions avec ces collectivités en vue de créer une SPL.

Les communes qui ont confié leur assainissement au SIARP souhaiteront certainement continuer avec celui-ci et les CC reprenant cette compétence n'auront pas une position différente. Qu'est-ce qui empêcherait que le SIARP devienne ce pôle de l'eau et de l'assainissement ? Ne serait-ce pas là, l'occasion de pousser un peu plus loin la mutualisation ?

Dans ce dossier, il existe certainement des éléments qui nous échappent et les réunions du groupe de travail sur l'eau devraient permettre de les clarifier.

Déterminée à avancer vers la solution qui prendra au mieux en compte les intérêts des usagers, notre association vous prie d'agréer, Monsieur le Président, ses sincères salutations.

Pour l'association AGLEAU  
André MARTIN, président.

